



## CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

---

### **POUVOIR ADJUDICATEUR :**

Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF)  
association régie par la loi du 1er juillet 1901  
enregistrée sous le numéro SIRET 784 845 026 00045  
siège 27, rue des Petits Hôtels à Paris (75010)  
représentée par son Président en exercice, Monsieur Michaël Weber

### **OBJET DE LA CONSULTATION :**

Marché 2024-05  
Réalisation de vidéos pour la série « Dans la peau d'un élu Natura 2000 »

## **SOMMAIRE**

<b>ARTICLE 1 – CONTEXTE</b> .....	<b>2</b>
<b>ARTICLE 2 – OBJECTIFS</b> .....	<b>2</b>
<b>ARTICLE 3 – DESCRIPTION DES PRESTATIONS ATTENDUES</b> .....	<b>2</b>
<b>ARTICLE 4 – MODALITES D’EXECUTION</b> .....	<b>2</b>
- <b>PILOTAGE ET SUIVI D’EXECUTION</b> .....	<b>3</b>
- <b>METHODOLOGIE</b> .....	<b>3</b>
- <b>LIVRABLES</b> .....	<b>3</b>
- <b>DELAIS D’EXECUTION</b> .....	<b>3</b>
- <b>QUANTITE</b> .....	<b>3</b>

### **ARTICLE 1 – CONTEXTE**

La mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires anime le réseau des élus Natura 2000. Elle est portée par 4 têtes de réseaux : la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, Réserves naturelles de France, la Fédération des Conservatoires d’espaces naturels et le réseau des Grands sites de France.

Son objectif est de fédérer et mobiliser le réseau des élus Natura 2000 pour favoriser l’ancrage territorial de cette politique.

Elle a également vocation à apporter des contributions aux évolutions des politiques publiques en lien avec Natura 2000 et à valoriser le réseau à l’échelle nationale et européenne.

### **ARTICLE 2 – OBJECTIFS**

L’objectif de la prestation porte sur la réalisation de vidéos pour compléter la série déjà existante « Dans la peau d’un élu Natura 2000 ».

### **ARTICLE 3 – DESCRIPTION DES PRESTATIONS ATTENDUES**

Chaque vidéo, d’une durée maximale de trois minutes, a pour objectif de documenter et d’illustrer l’engagement des élus locaux dans le dispositif Natura 2000 et leur rôle dans le portage politique de ces aires protégées.

Chaque vidéo représentera un site Natura 2000 unique et viendra mettre en valeur l’action portée par l’ élu de ce site.

Les tournages sont à prévoir en extérieur. La Fédération des Parcs identifiera les élus et les sites Natura 2000 et préparera les éléments de langage avec eux.

Chaque vidéo devra être réalisée en utilisant la charte graphique de la série. Les génériques de début et de fin seront transmis au prestataire retenu. Voir les vidéos précédemment réalisées :

[https://www.youtube.com/watch?v=OH0ANmyzZeo&list=PLNc\\_1dg3gWHfPCxIcJ7a8IdLmzm2w\\_ISL](https://www.youtube.com/watch?v=OH0ANmyzZeo&list=PLNc_1dg3gWHfPCxIcJ7a8IdLmzm2w_ISL)

Chaque vidéo devra faire l’objet d’une cession des droits de diffusion pour une durée illimitée, un usage en France (événement) et sur internet.

### **ARTICLE 4 – MODALITES D’EXECUTION**

- **Pilotage et suivi d'exécution**

L'appel de marché est piloté par Léa Chariol, chargée de communication.

L'exécution du marché (identification des sujets, préparation des tournages, participation aux tournages, suivi de réalisation des vidéos) sera coordonnée par Aurélie Philippeau, coordinatrice inter-réseaux Natura 2000 et territoires et Léa Chariol.

- **Méthodologie**

La réalisation de chaque vidéo devra suivre les principes méthodologiques suivants :

1. Délivrance du brief en présence de l'élu, du prestataire et de la mission inter-réseaux minimum 3 semaines avant le tournage.
2. Tournage sur site : date déterminée conjointement entre le prestataire, l'élu et la mission inter-réseaux
3. Post-production et validation finale sur la base de 2 aller-retours correctifs
4. Livraison de la vidéo finalisée dans les 3 semaines suivant le tournage

- **Livrables**

Vidéos de 3 minutes au format MP4 conforme à la charte graphique de la série « Dans la peau d'un élu Natura 2000 » (génériques d'ouverture et de fermeture).

- **Délais d'exécution**

A compter de la date de tournage, le rendu de chaque vidéo est attendu dans un délai maximal de 3 semaines.

- **Quantité**

Le marché porte sur la réalisation de 2 à 3 vidéos annuelles.

Chaque vidéo fera l'objet d'un bon de commande distinct.

Un prix unitaire fixe par vidéo devra être proposé.